

**PRIX D'EXCELLENCE DE L'ASSOCIATION
DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUÉBEC (AAPQ)**

Montant du prix : 1500\$, remis à un(-e) étudiant(-e) ou une équipe d'étudiant(-e)s.

Critères d'admissibilité :

- Être inscrit(-e) à temps plein à la maîtrise en architecture de paysage ;
- Qualité et excellence de son projet dans le cadre du projet de fin d'études (être inscrit(-e) au sigle APA6014).

Comité d'attribution :

Le Comité d'attribution est formé d'un minimum de trois membres :

- La direction de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage ;
- Responsable du programme de maîtrise en architecture de paysage ;
- Professeur(-e) responsable du projet d'études.

Calendrier :

- Promotion et diffusion du prix : Automne-Hiver ;
- Attribution du prix : Hiver ;
- Reconnaissance : EFFA ou autre événement public d'envergure.